

Compte rendu du conseil municipal en date du 25 avril 2022

Etaient présents : M. BADIDI. SEGUIN. COQUELET. CHATELAIN. PETIT. JOSSET. RAVIDAT. ASCONE.

Mmes MERCIER. BLANDO. WAUCHER. DELBRUYERE.

Absents ayant donné procuration : M. WERY à M. BADIDI.

Mme BOURAINE à M. SEGUIN.

Absents excusés : M. CHRETIEN et Mmes CAFFIAU. MALINGRE.

Absents : Mme DELPLANQUE-GABET et M. CHALDAUREILLE

Secrétaire de séance : M. PETIT.

Après avoir effectué l'appel des membres présents et constaté que le quorum était atteint, Monsieur le Maire propose de passer à l'ordre du jour.

Emprunt auprès de la banque des territoires pour financer le projet de rénovation de la salle des fêtes.

Dans le cadre des travaux programmés, pour cette année 2022, la commune devra faire appel à un organisme financier (la banque des territoires qui est partenaire du programme Petites Villes de Demain) pour obtenir les fonds lui permettant de régler les dépenses liées aux aménagements de rénovations énergétiques programmés.

Le coût global est de 452 421,62 euros H.T. (542 905,94 TTC).

Cet emprunt est à taux fixe car le gain énergétique du projet représente une économie de plus de 30 %.

Ligne de prêt 1 :

- Ligne du Prêt : PSPL / GPI Ambre
- Montant : 244 262 euros
- Durée de la phase de préfinancement : 3 mois
- Durée d'amortissement : 20 ans
- Périodicité des échéances : Trimestrielle
- Taux d'intérêt annuel fixe : 1,62 %
- Ce taux d'intérêt, actualisé mensuellement par la Caisse des Dépôts, est compris entre un plancher de 0% et un plafond de 1,76 % et est donc susceptible de varier jusqu'à l'émission du contrat. En conséquence, le taux effectivement appliqué sera celui en vigueur à la date d'effet du Contrat de Prêt.
- Profil d'amortissement : Échéance prioritaire (intérêts différés)

Ligne de prêt 2 :

- Ligne du Prêt : PSPL / GPI Ambre
- Montant : 75 738 euros
- Durée d'amortissement : 25 ans
- Périodicité des échéances : Annuelle
- Index : Livret A
- Taux d'intérêt actuariel annuel : Taux du LA en vigueur à la date d'effet du contrat + 0,53 %
- Révisibilité du taux d'intérêt à chaque échéance : en fonction de la variation du taux du Livret A
- Profil d'amortissement : Échéance et intérêts prioritaires

Emprunt auprès de la banque des territoires pour financer le projet de rénovation de la salle Francis BAROCHE.

Le second emprunt concerne la rénovation énergétique de la salle Francis BAROCHE dont le coût global est de 543 012,97 euros H.T. (651 615,56 TTC).

Cet emprunt est à taux fixe car le gain énergétique du projet représente une économie de plus de 30 %.

Ligne de prêt 1 :

- La durée de l'emprunt est de 20 ans.
- Ligne du Prêt : PSPL / GPI Ambre
- Montant : 283 656 euros
- Durée de la phase de préfinancement : 3 mois
- Durée d'amortissement : 20 ans
- Périodicité des échéances : Trimestrielle
- Taux d'intérêt annuel fixe : 1,62 %
- Ce taux d'intérêt, actualisé mensuellement par la Caisse des Dépôts, est compris entre un plancher de 0% et un plafond de 1,76 % et est donc susceptible de varier jusqu'à l'émission du contrat. En conséquence, le taux effectivement appliqué sera celui en vigueur à la date d'effet du Contrat de Prêt.
- Profil d'amortissement : Échéance prioritaire (intérêts différés)

Ligne de prêt 2 :

- Ligne du Prêt : PSPL / GPI Ambre
- Montant : 16 344 euros
- Durée d'amortissement : 25 ans
- Périodicité des échéances : Annuelle
- Index : Livret A
- Taux d'intérêt actuariel annuel : Taux du LA en vigueur à la date d'effet du contrat + 0,53 %
- Révisabilité du taux d'intérêt à chaque échéance : en fonction de la variation du taux du Livret A
- Profil d'amortissement : Échéance et intérêts prioritaires

Vote à l'unanimité pour ces 2 emprunts.

Gratification d'un stagiaire étudiant.

La commune va accueillir un stagiaire étudiant en communication à compter du mois de mai 2022.

Son domaine de compétence sera axé sur la prise en main du site internet, le bulletin municipal et le compte facebook de la commune. Mademoiselle HURIAU Samantha pourra élaborer une méthode de travail permettant de cibler l'ensemble de la population.

La durée du stage est de 130 jours soit 910 heures et le stagiaire sera présent une semaine sur 2, du lundi au vendredi (soit 35 heures) et une semaine sur 2, deux jours par semaine (soit 14 heures).

Ce stage va s'étendre jusqu'au début de l'année prochaine.

La législation stipule qu'en cas de présence de plus de 2 mois du stagiaire étudiant, de façon continue ou non, ce dernier a droit à une gratification d'un montant minimal de 3,90 euros qui correspond à 15 % du plafond de la sécurité sociale.

En conséquence, le stagiaire aura droit à une gratification totale de 3 549,00 euros lissée sur la période de présence au sein de la commune.

Cette gratification ne donne lieu à aucune cotisation de la part de la collectivité.

Vote à la majorité avec 1 abstention (M. ASCONE).

Subvention FNADT salle de sports.

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que le projet relatif à la rénovation énergétique de la salle de sport, la commune peut prétendre à déposer un dossier de subvention au titre du FNADT (Fonds National d'Aménagement et de Développement du Territoire).

Pour rappel, cette opération s'élève à 457 871,62 euros H.T. soit à la somme de 549 445,94 euros T.T.C.

La Commune a déjà perçu une subvention de la part de l'ANS (Agence Nationale du Sport) d'un montant de 130 000 euros.

La commune peut demander une subvention d'un montant de 183 148,65 euros auprès du FNADT soit 40 % du H.T.

Le reste à charge pour la commune serait de 144 722,97 euros H.T. soit 173 667,57 euros T.T.C.

Vote à l'unanimité.

Avant de clore la séance, Monsieur le Maire informe les membres que les travaux du toit de l'école maternelle, pour lesquels la commune va recevoir une subvention de 200 000,00 euros, devraient commencer durant les grandes vacances scolaires.

Deux options étaient émises :

- Option 1 : désamianter le toit en juillet puis intervention d'une société mise « hors d'eau » ;
- Option 2 : recouvrir le toit avec intervention d'une société mise « hors d'eau ».

L'option 1 a été retenue et le délai des travaux serait de 2 mois. De plus, il a été validé les travaux de la cour et des jeux.

Questions diverses.

Néant.

Fin de la séance à 18 h 41.